



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Première Commission

Point 97 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Trinité-et-Tobago : projet de résolution

Femmes, désarmement, maîtrise des armements et non-prolifération

L'Assemblée générale,

Rappelant que la Charte des Nations Unies réaffirme l'égalité des droits des hommes et des femmes,

Consciente que la participation des hommes et des femmes à la vie sociale est primordiale pour atteindre une paix et une sécurité durables,

Consciente également de la contribution essentielle des femmes aux mesures de désarmement prises aux niveaux local, national et régional, notamment celles qui concernent la prévention et la réduction de la violence armée, le désarmement classique et la maîtrise des armements,

1. *Prie instamment* les États Membres, les organisations régionales, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées de garantir une représentation équitable des femmes à tous les niveaux de décision, notamment dans le secteur de la sécurité, qui peuvent dicter ou influencer la politique en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération;

2. *Invite* les États à appuyer et renforcer la participation des femmes aux travaux des organisations actives dans le domaine du désarmement aux niveaux local, national et régional;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session une question intitulée « Femmes, désarmement, maîtrise des armements et non-prolifération ».

